

Des revues avec abonnements aux articles en accès libre, où allons-nous ?

Par Frédéric Hélein, Directeur scientifique du RNBM, Professeur à l'Université Paris Diderot

En matière de publication scientifique, la dernière décennie a été celle du passage des abonnements à des revues sur papier (avec éventuellement un accès électronique en supplément) aux abonnements électroniques (avec éventuellement un supplément pour le papier).

La décennie en cours est celle d'un bouleversement sans doute encore plus profond, remettant en cause la chaîne de financements de l'édition scientifique et donc, au-delà, l'équilibre des pouvoirs et des droits entre les éditeurs commerciaux, les bibliothèques, les laboratoires et in fine les chercheurs. En effet, conformément aux objectifs « Horizon 2020 » fixés par la communauté européenne, les publications scientifiques devront être bientôt gratuitement accessibles à tous.

Comment y parvenir ? La solution la plus naturelle en l'état actuel est celle dite du « Green Open Access » ou « Voie Verte ». Dans ce modèle, les auteurs continuent à publier leurs articles dans des revues traditionnelles à laquelle des bibliothèques sont abonnées mais, après une courte période, dite d'embargo, l'article devient accessible librement et gratuitement sur une plate-forme. Bien que simple à mettre en œuvre, cette solution nécessite un accord des éditeurs : c'est là et dans la détermination de la période d'embargo qu'une volonté politique des institutions publiques est nécessaire. En outre il faut noter que, à moins qu'il n'accompagne une politique plus élaborée (voir plus bas), ce modèle ne semble pas stable sur le plan économique (pourquoi les bibliothèques continueraient-elles à payer des abonnements ?) et ne peut être envisagé qu'à titre de solution transitoire, vers un ou plusieurs modèles plus stables. Mais lesquels ?

En Grande-Bretagne, suite au « rapport Finch » paru en juin 2012, un modèle complémentaire a été retenu par le gouvernement en avril 2013 : le système « Auteur-Payeur » (souvent désigné par un abus de langage sur lequel on ne s'étendra pas ici par « Gold Open Access ») dans lequel l'auteur (plus exactement l'institution finançant sa recherche) paye pour publier son article sous une forme accessible gratuitement par tous. Les deux options (« Auteur-Payeur » et « Green open access ») sont maintenant institutionnalisées en Grande-Bretagne dans le cadre d'une loi qui impose à tout chercheur d'un laboratoire de ce pays l'un de ces deux modèles.

Le modèle « Auteur-Payeur » deviendra-t-il la norme internationale comme les britanniques en ont fait le pari, suivis récemment par les néerlandais ? ¹

Si tel est le cas, cela pose un grand nombre de problèmes dont il est impossible de faire le tour ici. D'abord cela rend illisible les flux de financement qui vont vers la documentation et vers la recherche. Ensuite, qui payera les frais de publications (appelés APC pour Article Processing Charges) ? qui décidera de la répartition des fonds pour cela et comment ? En effet, au vu des tarifs actuels des éditeurs, on peut estimer les APC à environ 2 000 € par article, avec des fluctuations importantes selon les revues (entre 500 € et 5 000 €). Estimer le coût global que cela représenterait pour la France est très difficile aujourd'hui, en raison des disparités entre les milliers de revues existantes. Mais on peut être certain que cela représente un montant colossal : pour s'en faire une idée, en Grande-Bretagne, pour la période 2013/2014, plus de 16 millions de Livres Sterling ont été fléchés vers les APC. De plus, on estime que les coûts indirects pour les universités ont dépassé les 9 millions de Livres... Et ces sommes se substituent, quand elles ne s'ajoutent pas, aux montants que les universités et institutions continuent à payer pour les abonnements, avec la conséquence de

¹ On notera au passage que la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne sont des pays dotés d'une industrie de l'édition prospère, puissante et qui bénéficie de la politique choisie en Grande-Bretagne, ce qui n'est pas le cas des autres pays d'Europe.

« sanctuariser » tout en le majorant le chiffre d'affaire déjà exorbitant des éditeurs commerciaux...²

Outre ces aspects économiques, un tel modèle est susceptible d'avoir des répercussions profondes sur le fonctionnement de la recherche scientifique. En effet, n'est-il pas à craindre que le budget dont disposera un chercheur pour publier dépende de l'institution à laquelle il appartient, de sa participation à des contrats ANR ou ERC ? On peut aussi s'inquiéter du rôle de la bibliométrie, des facteurs d'impacts et, plus généralement, de la pression croissante à publier toujours davantage à laquelle sont soumis les chercheurs à travers les évaluations à répétition et la course aux financements. Enfin le remplacement d'un modèle économique fondé sur la demande par un autre fondé sur l'offre crée un problème quant à la régulation de la qualité et du nombre de revues. Un tel modèle économique n'encourage évidemment pas les revues à être exigeantes sur le plan scientifique. Même pour les revues les plus prestigieuses, la tentation est grande d'abandonner une politique éditoriale curieuse et ouverte à toutes les thématiques pour, suivant des mécanismes humains bien connus, favoriser quelques thématiques reconnues excellentes par certaines écoles, au détriment d'une diversité vitale pour la recherche.

Si l'on souhaite éviter ce scénario (même si l'on sait que le modèle « Auteur-Payeur » est appelé à prospérer), d'autres solutions doivent être recherchées et développées. Celles-ci existent : en Amérique latine, le portail *SciELO*, développé par le Brésil, héberge plus d'un millier de revues accessibles gratuitement et sans frais de mise en ligne pour l'auteur : il est financé par des fonds publics. Des expériences similaires à plus petite échelle voient le jour ailleurs. Ainsi en France le portail *OpenEdition*, financé par le CNRS, abrite plus de 400 revues en Sciences Humaines et a réussi à dynamiser l'édition dans ce domaine en France et le projet épiscience commence à voir le jour, grâce à l'appui du CNRS (CCSD-HAL) et d'Inria. Pour les mathématiques, des revues comme les *Annales de l'Institut Fourier*, le (nouveau) *Journal de l'Ecole Polytechnique* et le *SMAI Journal of Computational Mathematics* sont aujourd'hui accessibles en Open Access sans frais pour l'auteur sur le site Cedram. Leur fonctionnement est financé par l'INSMI et d'autres institutions³. Quel que soit le modèle, l'édition d'un article a bien sûr un coût estimé entre 7 et 400 euros, mais qui reste bien en deçà des coûts évoqués plus haut. Enfin, il est également envisageable de mettre en place un modèle « vert » stable, de type crowdfunding, dans lequel les universités et les institutions s'entendraient dans le cadre de consortia pour financer les publications qu'elles jugent dignes de l'être. Un exemple de ce modèle, *Knowledge Unlatched*, est très développé dans les pays anglo-saxons.

En France ces questions ont fait l'objet d'un rapport de l'Académie des Sciences paru en 2014 et le consortium *Couperin*⁴ considère sérieusement l'idée d'inclure dans les négociations avec des éditeurs un acquittement global des APC. Mais, comme on l'a dit plus haut, de tels choix auraient un impact qui irait bien au-delà des bibliothèques scientifiques et des centres de documentation et toucherait le fonctionnement même de la recherche.

Il est donc urgent que les scientifiques s'en saisissent...

2 Signalons en outre le système des publications hybrides, que les éditeurs commerciaux comme Elsevier et Springer s'emploient à proposer aux auteurs d'un article. En l'échange du règlement d'un APC (autour de 2000 €), l'article est accessible gratuitement tout de suite, tandis que les bibliothèques continuent à payer les abonnements aux revues dans lesquelles paraissent ces articles. Cette offre devrait donc se répercuter par une baisse des coûts des abonnements que, malheureusement, on n'observe guère...

3 A ce sujet, le fait d'officialiser le modèle Auteur-Payeur en France créerait une concurrence qui ruinerait tous les efforts des organismes comme le CNRS, Inria et l'INSMI pour construire ces nouveaux modèles.

4 Couperin : Consortium Unifié des Etablissements Universitaires et de Recherche pour l'Accès aux Publications Numériques, dont la mission est de représenter les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les négociations avec les éditeurs.

Pour en savoir plus :

– une synthèse sur l'Open Access réalisée par les CorIST (Correspondants de l'IST, Information Scientifique et Technique, CNRS) : http://corist-shs.cnrs.fr/gold_open_access

– l'Open Access pour les nuls (élaboré par les physiciens) : <http://www.rnbn.org/spip.php?article241>

– les précieuses études de la DIST : <http://www.cnrs.fr/dist/distint.html>

– les nouvelles au fil de l'eau de la DIST : <http://www.cnrs.fr/dist/distlefil.html>

– et les précieux documents de la DIST : <http://www.cnrs.fr/dist/Documents.html>

– d'autres documents sur la page du RNBM : <http://www.rnbn.org/spip.php?article96>

– Le rapport Finch, à l'origine de la politique choisie au Royaume-Uni :

<http://www.researchinfonet.org/publish/finch/>

– un rapport sur le financement des APC en Grande-Bretagne (voir les pages 10 et 11):

<http://www.rcuk.ac.uk/RCUK-prod/assets/documents/documents/Openaccessreport.pdf>

– un document sur le coût des APC par le JISC britannique :

http://files.figshare.com/1542374/Analysis_of_Jisc_Collections_APC_data.pdf

– le texte (un peu trop naïf) de la Max Planck Digital Library : <http://www.mpg.de/9202262/area-wide-transition-open-access>

– le rapport de l'Académie des Sciences : http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/rads_241014.pdf

– la page d'accueil de Couperin : <http://www.couperin.org/>

qui a notamment relayé le texte paru dans le monde le 10 septembre 2015, sous forme d'une pétition :

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Le_Premier_ministre_Manuel_Valls_Consacrer_les_biens_com_muns_de_la_connaissance_1/

(dans ce texte, la position préconisée pour l'Open Access n'est pas très claire. En revanche ce texte a le mérite de se positionner contre l'attribution de droits d'exploitation exclusifs (notamment pour le Text and Data Mining) dont il est actuellement question dans le projet de loi sur le numérique.)

– le texte commun SMF-SMAI-SFDS en septembre 2012 :

http://smf.emath.fr/files/open_access_trois_societes_0_0.pdf

– les recommandations de l'EMS : http://www.euro-math-soc.eu/system/files/uploads/EMS.Draft_.v10.pdf

– la dernière recommandation du Conseil Scientifique de l'INSMI :

<http://www.cnrs.fr/insmi/spip.php?article1216>

– le projet Knowledge Unlatched : <http://www.knowledgeunlatched.org/>

– le projet Episciences : <http://www.episciences.org/>

– Le site du Cedram : <http://www.cedram.org/>

Remerciements : l'auteur de ce texte remercie Albert Cohen, Benoît Kloeckner, Francesca Leinardi, Karim Ramdani, Claude Sabbah, Christoph Sorger et Bernard Teissier pour leurs nombreuses remarques et suggestions sur des versions préliminaires de ce texte.